



Liste de prix d'Eli10 SA

Liste de prix au 1^{er} janvier 2026

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	2
1. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS	3
1.1 Intervention pour déménagement	3
1.2 Relevé supplémentaire	3
1.3 Compteurs à prépaiement	4
1.4 Intervention pour facture impayée	4
1.5 Redevance fixe à charge du producteur	4
2. EXPLOITATION ET CONSTRUCTION	5
2.1 Demande de raccordement d'IPD (Installation de production décentralisée)	5
2.2 Raccordement d'immeuble BT et MT	5
2.3 Appareils de mesure pour client résidentiel, industrie ou raccordement temporaire	5
2.4 Liaison téléphonique pour télérelevé de compteur	6
2.5 Coffret de raccordement	6
3. GENERALITES	7
3.1 Main d'œuvre	7
3.1.1 Main-d'œuvre technique	7
3.1.2 Majorations	7
3.2 Liste de prix matériel	8
4. FOURNITURE DE DERNIER RECOURS	9

1. EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

1.1 Relevé supplémentaire

Le client ou son mandataire peut demander des relevés supplémentaires de ses compteurs.

Il peut également demander une facture liée à ces relevés.

Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Relevé d'index sans édition de facture ¹⁾	CHF 60.00	
Edition de facture de décompte 2) :		
- avec relevé de l'index	CHF 80.00	
- transmission de l'index par l'abonné (courrier ou téléphone)	CHF 20.00	
- sur demande d'abonnement mensuel ou bimestriel	CHF 25.00	
¹⁾ Majoration pour chaque compteur supplémentaire d'un même lieu	CHF 3.00	
²⁾ Majoration pour chaque compteur supplémentaire d'un même lieu	CHF 5.00	

2. EXPLOITATION ET CONSTRUCTION

2.1 Raccordement d'immeuble BT et MT

Contribution de raccordement au réseau (CRR) (CG art. 3.1)

Principe

La contribution de raccordement au réseau couvre les frais du réseau entre le point de fourniture et le point de raccordement au réseau.

Elle comprend l'ensemble des coûts induits par la construction des installations nécessaires pour le nouveau raccordement au réseau existant. Sont notamment compris tous les frais de matériel (câble, éléments de coupure, fusibles, etc.), les coûts de la main d'œuvre, les frais administratifs, le génie civil (à l'exclusion des coûts directement pris en charge par le client sur son bien-fonds).

Les éléments facturés par la CRR restent la propriété du réseau.

CRR Basse Tension En zone à bâtir

La CRR est facturée forfaitairement, sur la base de situations standards, selon les tarifs suivants :

Intensité (A)	CRR par point de fourniture
25A	CHF 3'700.-
40A	CHF 4'200.-
63A	CHF 4'600.-
80A	CHF 5'900.-
100A	CHF 6'100.-
125A	CHF 6'400.-
160A	CHF 7'800.-
200A	CHF 8'100.-
>200 A	Sur devis (min. 8'100.-)

Hors zone à bâtir

La CRR est composée :

- du forfait défini pour les raccordements en zone à bâtir ;
- d'un supplément pour la construction du réseau dépassant la longueur standard du branchement de 60 m, y compris le génie civil ; il sera facturé sur la base des coûts effectifs.

CRR Moyenne Tension

Sont à la charge du client, sur la base d'une offre établi par Eli10, l'ensemble des coûts induits par la construction de la ligne MT du point de raccordement au réseau au point de fourniture ainsi que le monobloc d'alimentation MT livré par Eli10.

Contribution aux coûts du réseau

(CCR) Principe

En application des recommandations de l'AES, la CCR couvre une partie des frais induits pour la construction de l'ensemble des installations du réseau. Ainsi, la contribution aux coûts du réseau couvre une part des coûts du réseau BT (y compris les stations transformatrices MT/BT, non compris les raccordements d'immeubles) et une part des coûts du réseau MT.



CCR Basse Tension

Dans tous les cas, la CCR est perçue proportionnellement à l'intensité calibrée du CSG du raccordement. Le tarif de CHF 103.-/A est appliqué.

CCR Moyenne Tension

Dans tous les cas, la CCR est perçue sur la base de la puissance souscrite par le client. La puissance souscrite correspond à la puissance que le client désire utiliser au maximum ; elle peut être inférieure à la puissance installée du transformateur. Le tarif de CHF 91.-/kW est appliqué.

Raccordements provisoires au réseau MT

Les raccordements provisoires au réseau MT font l'objet d'un projet soumis à l'approbation de l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort. L'ensemble des coûts fixés sur la base d'une offre, sont à la charge du client.

Raccordements provisoires au réseau BT

Raccordement provisoire (A)	Tarif (CHF)
Tableau de comptage provisoire ≤ 80 A	CHF 1200.00 et 300 CHF/mois supplémentaire dès le 13 èmes mois.
Tableau de comptage provisoire > 80A	Sur offre

Raccordements jusqu'à 80A

Le point de raccordement est défini par Eli10 SA

Les raccordements provisoires de chantiers dont l'intensité ne dépasse pas 80 A sont facturés sur la base du forfait ci-dessus qui comprend :

- les 2 trajets aller et retour pour le raccordement et le démontage ;
- la main d'œuvre pour le raccordement et le démontage.
- mise en service du compteur et relevé des indexées

Toutes les interventions supplémentaires seront facturées de la façon suivante :

- la main d'œuvre en régie ;
- un forfait de déplacement de CHF 60.– par déplacement.

Raccordements supérieurs à 80A

La facturation sera effectuée en régie ou sur la base d'une offre préalablement établie.

Supplément express (<2 jours ouvrables)

Pour les demandes de raccordement à plus court terme, Eli10 facture un supplément express de CHF 300. par raccordement. Le raccordement provisoire est réalisé au plus vite mais garanti dans les deux jours ouvrables.

Matériel pour installations provisoires

Le matériel, tel que le câble et le tableau, est fourni par le client.

Dans la limite des disponibilités, du matériel pour des installations provisoires peut être loué auprès d'Eli10.



2.2 Appareils de mesure pour client résidentiel, industrie ou raccordement temporaire

Un compteur est nécessaire en tout point d'injection comme en tout point de soutirage.

En principe, Eli10 installera ses propres compteurs et un montant de base sera facturé.

Inclus dans l'utilisation du réseau	Forfait	Régie
Pose de compteur sans courbe de charge :		
- Intervention normale (5 jours ou plus)	CHF 0.00	
- Intervention expresse (moins de 2 jours) ¹⁾	CHF 100.00	

¹⁾ Mise en service expresse : lorsque le client demande la mise en service de son compteur dans un délai plus court que celui prévu ci-dessus ; Eli10 se réserve le droit de refuser une mise en service expresse

2.3 Coffret de raccordement

Lors des raccordements, un coffret de raccordement, contenant les fusibles de coupe-surintensité général (CSG), doit en principe être posé avant le tableau électrique des installations du client.

Les forfaits ci-dessous comprennent la fourniture et la pose du coffret en fonction de l'intensité.

Intensité (A)	Forfait
Démontage du coffret	CHF 350.00
Jusqu'à 63 A	CHF 610.00
De 64 A à 160 A	CHF 770.00
De 161 à 250 A	CHF 1'830.00

2.4 Coffret d'introduction encastré

Intensité (A)	Forfait
Coffret encastré jusqu'à 63 A	CHF 860.00
Coffret encastré 64 A à 160 A	CHF 950.00
Coffret double 63 A + TV	CHF 1290.00
Coffret double 64 A à 160 A + TV	CHF 1'380.00

3 GENERALITES

3.1 Main d'œuvre

3.2.1 Main-d'œuvre technique

Fonction	Prix/heure
Ingénieur	CHF 155.00
Projeteur	CHF 135.00
Contremaitre	CHF 125.00
Monteur	CHF 115.00

3.2.2 Majorations

Les prix de l'heure sont fixés durant les jours ouvrables du lundi au vendredi et de 07:00 à 19:00. En dehors de ces périodes, les majorations sur les coûts de main d'œuvre sont les suivantes :

Jour	Plage horaire	Majoration
Lundi au vendredi	00:00 à 07:00	50%
Lundi au vendredi	19:00 à 24:00	50%
Samedi, dimanche et jours fériés	00:00 à 24:00	50%

Tous les montants s'entendent hors TVA.

Ce document annule et remplace les précédentes versions.